

# Assurance appareils électroniques - Informations concernant notre produit d'assurance

## Étendue de l'assurance

<b>Risques couverts</b>	L'assurance des biens contre les dommages causés à votre appareil électronique, par exemple par une chute, un contact avec de l'eau et l'utilisation frauduleuse de votre carte SIM (appels et utilisation des données mobiles) suite à un vol.
<b>Appareil assuré</b>	Appareil électronique acheté en ligne sur la boutique en ligne Digitec ou Galaxus ou dans une succursale au moment de la souscription de la police d'assurance et ayant été enregistré comme appareil assuré.
<b>Étendue de l'assurance</b>	Réparation ou remplacement de l'appareil. Franchise en fonction de la valeur de l'appareil assuré.
<b>Exclusions de la couverture d'assurance</b>	Les exclusions sont décrites au paragraphe 11 des Conditions générales (CGV), par ex. les dommages de garantie, un acte intentionnel et la négligence grave, l'usure, etc.

## Prix, paiement et prestations complémentaires

<b>Prix</b>	La prime d'assurance dépend de la catégorie de valeur de l'appareil assuré et de la période d'assurance.
<b>Païement</b>	Païement unique lors de la souscription à l'assurance pour l'achat de l'appareil via la boutique en ligne Digitec ou Galaxus ou une succursale.
<b>Services complémentaires gratuits</b>	Service Objets trouvés : si votre appareil est perdu, nous vous aiderons à le retrouver grâce aux bureaux des objets trouvés.

## Autres obligations

<b>Déclaration de sinistre</b>	Vous avez l'obligation de signaler un sinistre dans un délai de 5 jours, soit en ligne sur <a href="https://www.insurance.digitec.ch">insurance.digitec.ch</a> ou <a href="https://www.insurance.galaxus.ch">insurance.galaxus.ch</a> (Hotline Support : +41 44 798 26 33).
<b>Obligations en cas d'une déclaration</b>	En cas de sinistre, vous êtes tenu de fournir des informations nécessaires et de coopérer. Ceci est décrit dans le paragraphe 14 des CGV, par exemple une description complète et véridique de la déclaration, le déblocage de l'appareil et, si nécessaire, la soumission de documents supplémentaires.

## Durée du contrat et protection des données

<b>Début du contrat</b>	Selon la date de conclusion du contrat d'assurance
<b>Durée du contrat</b>	Selon la durée choisie, 12 mois pour une assurance d'un an et 24 mois pour une assurance de deux ans.
<b>Protection des données</b>	Vos données sont traitées dans le cadre du traitement des déclarations de sinistre et de l'analyse statistique. Les détails sont décrits à la section 19 de des CGV.

## Assurance collective

<b>Assureur</b>	Great Lakes Insurance SE, Filiale Baar, Lindenstrasse 4, 6340 Baar, filiale de Münchner Rück
<b>Compagnie d'assurance</b>	i-surance AG, Seefeldstrasse 283a, 8008 Zurich
<b>Titulaire de la police d'assurance</b>	Digitec Galaxus AG, Pfingstweidstrasse 60b, 8005 Zurich
<b>Personnes assurées</b>	Clients disposant d'appareils assurés achetés auprès de Digitec Galaxus